Conseil des droits de l’homme

37ème session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Oman**

Genève, le 21 janvier 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Sultanat d’Oman, la remercie pour son rapport et lui souhaite un examen constructif. La Suisse adresse les recommandations suivantes au gouvernement omanais:

1. Continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à la protection des droits des travailleurs, en particulier des travailleurs migrants et domestiques, en ratifiant et en mettant en œuvre la Convention n° 189 de l'OIT et en facilitant le droit de déposer des plaintes pénales auprès des autorités ;
2. Ratifier et mettre en œuvre le Pacte II de l’ONU, dans l’esprit du nouveau Statut fondamental de l’État tel que promulgué par décret royal numéro 6/2021;
3. Veiller à ce que la nouvelle loi sur les médias et la nouvelle loi sur les associations de la société civile soient élaborées et mises en œuvre conformément aux standards internationaux sur les droits à la liberté d'opinion et d’expression, de réunion pacifique et d’association.

Je vous remercie.